



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Réunion de concertation « Affaires immobilières » 2 juillet 2008

Invitées par la Direction Générale de l'Administration (DGA) à renouer le dialogue sur l'aménagement du site de la Convention, les organisations syndicales ont participé à une réunion organisée le 2 juillet par M. J.C. Berthonnet, assisté du consultant M. E. Davril du cabinet KEREON et dont l'objet était de présenter l'implantation détaillée des services et des équipements collectifs au sein du bâtiment ainsi que le calendrier des divers déménagements.

1/ Aménagement des bureaux

L'opposition catégorique des Organisations syndicales (OS) aux « open spaces », en écho à celles de la majorité des agents, (pétition intersyndicale signée par plus de 650 agents) n'a été entendue que d'une oreille. Manifestement, l'administration a fait quelques pas, encore bien insuffisants, dans notre direction comme tendrait à le prouver le tableau ci-dessous¹ : cloisonnements transparents ou opaques sur toute la hauteur de la plupart des couloirs et de chaque espace de bureaux ont permis de réduire à environ 35% le nombre de bureaux partagés par 6 à 9 agents et de généraliser à 45% les bureaux de 2 à 5, les bureaux individuels restant autour de 20%. Mais toujours pas de porte sauf pour les bureaux individuels et parfois des armoires portées à une hauteur de 1,85 m pour séparer l'espace bureaux du couloir ! Un plan d'aménagement précis doit nous être communiqué d'ici la fin juillet.

On nous assure que, dans chaque service, les agents à tous les niveaux ont été consultés individuellement sur la localisation précise de leur futur poste de travail et qu'ils ont donné leur consentement. A nos yeux, un consentement bien obligé davantage qu'une approbation pleine et massive, un pis aller faute de mieux !

D'où l'importance de la clause de rendez-vous demandée par les OS et annoncée par le ministre lors de son intervention au CTPM le 17 juin : rendez-vous est pris avec la DGA pour évaluer en juin 2009 la période de fonctionnement « à l'essai » depuis février de cette même année. Les services devront présenter un bilan et les OS feront de leur côté une enquête sur place auprès des agents.

¹ La nouvelle répartition des espaces, résultant de la consultation des services, confirme la réduction du nombre d'agents par bureau:

1 bureau de 9	(contre 10 précédemment)
12 bureaux de 8	(« 23 «)
10 bureaux de 7	(« 16 «)
16 bureaux de 6	(« 15 «)
29 bureaux de 5	(« 22 «)
43 bureaux de 4	(« 30 «)
45 bureaux de 3	(« 20 «)
52 bureaux de 2	(« 32 «)
et 215 bureaux individuels.	

2/ Calendrier des déménagements

Le calendrier précis des déménagements nous sera communiqué d'ici la fin juillet. Schématiquement, les services de la rue La Pérouse emménageront à la Convention début 2009 ainsi que le ministre de la coopération et de la francophonie et de l'avenue Lowendal. Puis, en mars, ce sera le tour de la rue Monsieur. La DGCID ne s'installera qu'à l'été 2009.

De leur côté, les archives et le SAI déménageront pour La Courneuve également en janvier 2009.

3/ Parking

Cinq niveaux ont été prévus en sous-sol dont quatre pour des parkings et le cinquième pour l'archivage et le stockage.

70 places de vélos, 40 de motos sont réservées au premier niveau ainsi que 6 à 10 places pour les véhicules des handicapés.

Un niveau est destiné aux voitures de service ainsi qu'à celles des prestataires et visiteurs.

Enfin un niveau accueillera une centaine de véhicules personnels, l'attribution des emplacements promettant une joyeuse foire d'empoigne...

La CFDT estime pour sa part que ce contingent de places de parkings est de nature à inciter tous ceux qui, bon gré mal gré, avaient abandonné l'usage de leur véhicule personnel pour les transports en commun, à y revenir aux dépens de l'écologie et du trafic dans la capitale.

4/ Restauration

La future cantine est calibrée pour servir 1000 repas par jour. Un restaurant « club » dont l'ouverture interviendra en phase 2/ du projet (septembre 2009) est prévu dans l'appel d'offres et sera confié au même gestionnaire que la restauration collective.

L'administration déclare avoir pris en compte des revendications des OS relatifs aux services de restauration à savoir :

- des tarifs différenciés selon les grades,
- des « menus sociaux » plafonnés,
- la reprise intégrale des personnels en cas de transfert de la gestion à un prestataire privé.

Les OS dénoncent le « menu social », sorte de « plat du pauvre » à côté d'un menu « à la carte » pour bourses mieux garnies et estiment que cette formule ne préserve nullement le caractère social de la restauration collective qui se doit de proposer les mêmes repas à l'ensemble des agents.

5/ Dispensaire

L'administration nous confirme que le dispensaire sera installé sur le site, dans des préfabriqués pour fonctionner dès le début 2009 en attendant son installation définitive au rez-de-chaussée de l'immeuble de la Convention.

7/ Locaux syndicaux

Les OS se sont fait confirmer qu'une salle intersyndicale et un bureau par syndicat leur étaient réservés ainsi que des panneaux d'affichage bien en vue.

6/ Salle de sport

Enfin, « mens sana in corpore sano² », une salle de sport de 100 m² avec vestiaire et douches également située au rez-de-chaussée, attend à l'été 2009 tous ceux qui auront besoin de se détendre et se défouler après le stress des heures passées en bureaux partagés...

² « Esprit sain dans un corps sain »